

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20160307-2016-03-04-DE
Date de télétransmission : 15/03/2016
Date de réception préfecture : 15/03/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

**Bureau syndical
7 mars 2016 – Parthenay**

Identifiant
B6/2016-03-04

L'An Deux Mille Seize le lundi sept mars à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 2 mars 2016
Nombre de délégués en exercice : 9
Présents : 6

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3
Votants : 6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal, OLIVIER Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CUBAUD Olivier	CHAUSSERAY Francine

Mise à disposition de la grande salle de réunion

Ronan Cesbron informe les membres du Bureau que la grande salle de réunion du Pays de Gâtine est régulièrement mise à disposition de structures extérieures : Conseil Départemental, associations diverses (MDEE, association gérontologique,...). Il s'agit le plus souvent d'utilisations ponctuelles.

Cependant il peut également s'agir d'une utilisation plus régulière avec un calendrier défini sur plusieurs dates.

Considérant que dans ces circonstances, la salle est immobilisée sur une certaine période,

Considérant les frais de gestion afférents (entretien, chauffage, électricité, utilisation du matériel vidéo...),

Le Bureau syndical décide que :

- la grande salle de réunion sera mise à disposition à titre gratuit des structures extérieures selon les disponibilités et les besoins du Pays de Gâtine, jusqu'à deux réservations par an ;
 - un tarif de réservation pourra être appliqué lorsque la grande salle sera réservée sur plusieurs dates, au-delà de deux réservations par an soit : 50 euros par jour de réservation supplémentaire.
- Une convention de mise à disposition en précisera les modalités.

Il autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à encaisser les recettes correspondantes – section de fonctionnement.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD